

**COMMUNE DE MAGNÉ****Délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,  
ET LE VINGT- SIX JUIN A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,  
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard,  
MAIRE.

Date de la convocation : **20 JUIN 2025**

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs ; LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

**Étaient excusés et représentés :** ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, PATEJ Laurence à BILLAUD Sébastien,

**Étaient excusées et non représentées :** VIOLLET Etienne

**Était Absent :** BODET Roger, PRIVE Franck

**Secrétaire de séance :** CHAUVET Francette

**Réf. : 2025\_06\_11**

**Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - création d'un emploi lié à un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint administratif territorial**

(Article L332-23.2° du code général de la fonction publique)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'en raison des besoins correspondant à un accroissement d'activité saisonnière au service administratif, dont la mission principale est agent référent aux affaires des ressources humaines, il conviendrait de créer un emploi contractuel non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Il propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025** :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
<b>A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025</b> (6 mois maximum sur 12 mois)	<b>1</b>	<b>Adjoint administratif territorial</b>	Agent administratif polyvalent (Référénte affaires RH, et polyvalence de gestion administrative)	<b>35h00</b>

L'agent devra justifier si possible d'une expérience professionnelle similaire d'au moins 1 an dans la fonction publique et un poste similaire.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence à l'échelon 11 du grade.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la **l'unanimité** de :

- **ACCEPTER** la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGER** le Maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont et seront disponibles et inscrits au budget primitif de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le contrat et les éventuels avenants et tout acte en conséquence de la présente.

**Fait et délibéré,**

**A Magné, le 26 juin 2025, au registre sont les signatures**

**Le Maire,  
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,  
CHAUVET Francette**